

ARRETE n° 2026 - 130

Portant modification de la composition de la Commission consultative paritaire placée auprès du Centre de gestion de la Savoie

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté n°2026-83 portant modification de la composition de la Commission consultative paritaire placée auprès du Centre de gestion de la Savoie,

VU la délibération n° 46-2026 du conseil d'administration en date du 8 juillet 2026 relative à la désignation de nouveaux représentants des collectivités à la commission consultative paritaire,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La composition de la Commission consultative paritaire placée auprès du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie est arrêtée comme suit :

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES

Président : **M. Fabrice PANNEKOUCKE**, Président du Centre de gestion.

TITULAIRES

M. François DUNAND

Maire délégué de Feissons-sur-Isère – La Léchère

Mme Nathalie FONTAINE

Maire de Méry

Mme Béatrice SANTAIS

Maire de Montmélian

M. Arthur BOIX-NEVEU

Maire de Barberaz

M. Jean-François CLARAZ

Maire de La Table

Mme Colette PIGNIER

Adjointe au Maire de Grésy-sur-Aix

M. Dominique ASSIER

Conseiller municipal de Fréterive

SUPPLEANTS

M. Jean-Marc BUTTARD

Maire d'Avrieux

Mme Danièle BEAUX-SPEYSER

Maire de Drumettaz-Clarafond

Mme Chantal MARTIN

Maire de Moûtiers

Mme Donatienne THOMAS

Maire de Les Belleville

M. François GAUDIN

Maire de Grésy-sur-Isère

Mme Dominique CHAPUIS

Adjointe au Maire de Courchevel

Mme Céline YACONO

Maire de Pont-de-Beauvoisin

M. Mathieu BERTOLINI

Adjoint au Maire d'Ugine

REPRESENTANTS DU PERSONNEL**TITULAIRES****M. Olivier GENEVE**

Syndicat Intercommunal du Canton de
Saint-Alban-Leysse (FO)

Mme Sarah BOUCHARA

Centre Communal d'Action Sociale de Cognin (FO)

Mme Muriel DARMEZIN

Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Canton de la Chambre (FO)

Mme Florence REFFET

Mairie d'Argentine (FO)

Mme Christelle GERVASONI

Centre Intercommunal d'Action Sociale Haute
Maurienne Vanoise (FO)

Mme Nancy ROTA

Mairie de Saint-Pierre-d'Albigny (CGT)

Mme Fabienne PERRU

Mairie de Saint-Jean-de-Couz (CGT)

Mme Christiane GUISEPPIN

Mairie de Saint-André

SUPPLEANTS**Mme Kenza DHERBEY**

Centre Communal d'Action Sociale de
Barberaz (FO)

Mme Adeline LEGER

Centre Communal d'Action Sociale de
Barberaz (FO)

Mme Valérie TOMMASI

Mairie de Barberaz (FO)

M. Christopher ZEROUROU

Communauté d'Agglomération du Lac
du Bourget – Grand Lac (FO)

M. Thibault HILAIRE

Communauté d'Agglomération du Lac
du Bourget – Grand Lac (FO)

M. Moussa ISSA

Syndicat Mixte Savoie Déchets (CGT)

Mme Sandrine LORENZELLI

Mairie de Dullin

M. Sébastien COTTAREL

Mairie de Brides-les-Bains

ARTICLE 2 :

Le Directeur du Centre de gestion de la Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète de la Savoie.

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun – Boîte Postale 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publié par affichage électronique sur le
site internet du Centre de gestion de la
fonction publique territoriale de la
Savoie (www.cdg73.fr), le :

23 Juillet 2026



Fait à Porte-de-Savoie, le 20 juillet 2026

Le Président,

Fabrice PANNEKOUCKE